

# Les retraitements du CPC

## 1- Les redevances crédit-bail :

- Retrancher les redevances crédit-bail en intégralité du poste « **autres charges externes** ».
- Les ventiler entre les dotations aux **amortissements** (partie amortissement) et les **charges financières** (partie intérêt).

## 2- Charges de personnel intérimaire ou occasionnel :

- Retrancher les charges de personnel intérimaires ou de personnel détaché ou prêté à l'entreprise des « **autres charges externes** ».
- Les rajouter aux « **charges de personnel** ».

## 3- Charges de sous-traitance :

- Les retrancher des « **autres charges externes** ».
- Rajouter une partie aux achats « **matière première** ». Selon l'information.
- Rajoutées aux charges de personnel « **main d'œuvre** ». Selon l'information.

## 4- Subvention d'exploitation :

Les subventions d'exploitation lorsqu'elles constituent un complément du prix de vente, elles doivent être ajoutées au chiffre d'affaires.

- Annuler les « **subventions d'exploitation** »
- Les rajouter aux « **ventes de marchandises** » ou aux « **ventes de biens et services** ».

Tableau de retraitement du CPC

Eléments	Achats consommés de MF	Charges de Personnel	Autres charges externes	Dotations d'exploitation	Charges financière	Ventes de M/ses ou ventes B/S
Rémunération du Personnel extérieur		+	-			
Charges de sous-traitance - Mains d'œuvre - Matières premières	+	+	-			
Subvention d'exploitation						+
Redevance de Crédit-bail			-	+ $\Sigma$ Amort	+ Intérêts	

### Remarque :

- L'objectif des retraitements (crédit-bail, charges de personnel extérieur, charges de sous-traitance) est de faire diminuer la consommation de l'exercice à fin d'accroître la valeur ajoutée.
- Le classement des subventions d'exploitation permet d'accroître la production afin d'accroître la valeur ajoutée.